

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 09 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le neuf février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LECONTE Nathalie, DEFRES Jeremie, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : LEROY Guillaume.

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LECLERC Laure.

\*\*\*\*\*

Présentation de l'action de Cotentin Traitement.

### **Prêt de salle :**

M. le Maire rappelle que M. Tony VERLINDE demande d'utiliser la salle communale pour faire son activité de « cardio training » le lundi et jeudi, compte tenu de l'indisponibilité de la salle de Montfarville. Une convention de mise à disposition sera rédigée, la location de la salle sera de 150€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité la signature de la convention d'utilisation avec M. Tony VERLINDE, suivant les conditions énoncées ci-dessus, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

### **Dérogation scolaire :**

M. le Maire informe de la demande de Mme MESNAGE Virginie pour obtenir une dérogation scolaire pour sa fille COQUEREL Elisa pour le SIRSEV.

Compte tenu que la commune est en RPI avec l'école de Réville, le conseil municipal estime qu'il ne peut accorder de dérogation pour la scolarité des enfants de la commune vers d'autres groupes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, refuse à l'unanimité la dérogation scolaire demandée.

### **Extension d'éclairage public – Hameau poignant :**

M. le Maire présente le devis d'extension d'éclairage public pour le hameau Poignant suite à une demande reçue en mairie. Le SDEM estime les travaux à 3 715€ HT dont 2 600€ à la charge de la commune avec l'implantation de deux nouveaux poteaux électriques. Possibilité de ne mettre qu'un poteau pour le coût d'environ 1 600€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec trois voix pour et quatre voix contre, ne donne pas suite au devis du SDEM.

### **Travaux de voirie – VC n°27 – rue des perrons :**

M. le Maire présente les trois devis (variante) de l'entreprise BOUCE concernant la remise en état de la voie communale « rue des Perrons » menant au GPLM :

- devis n°1 : reprise de nid de poule : 2 100€ HT
- devis n°2 : découpage de chaussée et pose enrobé : 6 513 € HT
- devis n°3 : réfection complète : 17 195 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, le devis n°1 de l'entreprise BOUCE pour un montant de 2 100 € HT, cette dépense sera imputée en investissement sur le BP 2016, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

**Informations et questions diverses :**

- Nouveau comptage suite à la pose des radars.
- Courrier de M. Lefevre « commentaires sur décisions réalisées et à venir plus suggestions ».
- Travaux des noires terres non terminés.
- Location de la salle en même temps que le vide grenier.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gérard PARENT.



A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'G. Parent', written over the printed name 'Gérard PARENT'.